

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 22 Juillet 2009

Nombre de membres

l'an deux mil neuf

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

et le vingt deux juillet

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

15 juillet 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Jean PLIQUET – Michel LE BARS – Annie JULIEN – Daniel ULRICH – Eric LE BARS – Emmanuelle RASSENEUR – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Jean-Yves BOZEC – Marcel SERGENT – Eric BIGOT

Objet de la délibération

Tarifs des services

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services comme suit à compter du 1^{er} septembre 2009 :

<u>Garderie périscolaire</u>		a/c 1/9/08	a/c 1/9/09
	. Tarif mensuel	27.46	28.50
	. Tarif journalier	4.60	Inchangé
	. Tarif (matin ou soir)	2.30	Inchangé
<u>Transports scolaires</u>		a/c 1/9/08	a/c 1/9/09
	Ligne GOURLIZON – QUIMPER (Le Trimestre)		
	. 1 ^{er} enfant	59.58	61.00
	. 2 ^{ème} enfant	39.70	40.66
	. 3 ^{ème} enfant	20.04	20.33
	<u>Occasionnel</u> (tarif inchangé)		
	. Transport aller ou retour sur QUIMPER (Correspondance ligne régulière de transport ou centre ville)	1.50	1.50
	. Transport aller/retour QUIMPER	3.00	3.00
	.		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2009.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN